

PROJET DE COMPTE-RENDU

CSS NORD

Mercredi 16 février 2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Olivier LE BLANC		<u>Présent</u> visio
SIRACED PC	M. Gaëtan DELAGNES		Présent visio
SDIS			
DREAL	M. Rémy CORTES Mme Céline DERONZIER Mme Sarah AMRI	Adjoint chef IUD 31/09 Inspectrice de environnement Directrice des risques industriels	Présent Présente Présente
DIRECCTE			
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Fenouillet	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléante	
Mairie de Lespinasse	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléante	Présent visio
Toulouse Métropole	Le président Son représentant	Titulaire Suppléante	Présent visio
Conseil Départemental 31	Le président Son représentant M. Frédéric FOURNIER	Titulaire Suppléante	Excusé Présent visio
collège riverains			
SNCF mobilité - TER	Fabienne REVEILLAC Emmanuel DANTHON	Titulaire Suppléante	
SNCF/réseaux	Géraldine CASSEZ Alain BRU	Titulaire Suppléant	
Voies Navigables de France	David BAICHERE	Titulaire	Excusé
MERCIALYS	Eric OGET Anna RIBOUD	Titulaire Suppléant	
FNE	Alain RIVIERE Hervé FOURCADE	Titulaire Suppléant	Présent visio
Association	Pierre FOURASTIE	Titulaire	

NORD EN VIE	Jean-Louis REIGNOUX	Suppléant	
CCI Toulouse	Jean-François REZEAU Emmanuelle SANDRIN GABRIEL ROBEZ	Titulaire Suppléante	
collège exploitants			
Total Marketing France	Les représentants de la société TotalEnergies Marketing France  M. le CDD dépôt de Lespinasse		Présent
Antargaz-Finagaz	Les représentants de la société Antargaz-Finagaz		Absent
Collège salariés			
Total Marketing France	Les représentants des salariés de la société TotalEnergies Marketing France		Présente visio
Antargaz-Finagaz	Les représentants des salariés de la société Antargaz-Finagaz		Absent

## ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu de la CSS du 23 novembre 2020**
2. **Bilan de l'activité 2021 – société TOTAL**
3. **Réhabilitation du site Antargaz (ex-Finagaz)**
4. **Bilan de l'activité 2021 de l'inspection des installations classées**
5. **Questions diverses**

*Ouverture de la séance à 08h40 sous la présidence de Madame la directrice des risques industriels de la DREAL, en raison d'absence des services de la préfecture.*

En raison de la crise sanitaire, cette CSS est réalisée en présentiel et distanciel.

Madame la directrice des risques industriels de la DREAL déroule l'ordre de jour et précise que cela sera la dernière réunion pour la société Finagaz..

### 1. **Approbation du compte rendu de la CSS du 23 novembre 2020**

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL demande si des remarques sont relevées sur le compte rendu de la précédente CSS.

*Pas de remarque apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### 2. **Bilan de l'activité 2021 – société TOTAL**

M. le chef du dépôt de Lespinasse de la société TOTAL réalise une présentation du dépôt.

#### Présentation du dépôt :

Le dépôt fait état de 7 postes de chargement des camions dont 2 dédiés au JET. L'approvisionnement du site est exclusivement réalisé par voie ferrée. L'approvisionnement par camions est fait pour les additifs, l'éthanol et les colorants.

#### Prévention des risques :

Concernant la formation, il est comptabilisé 59 jours de formations, équivalence de 4 à 5 jours de formation par personne.

La sécurité du dépôt est suivie via la certification OHSAS 18001 avec des audits externes réalisés à échéances régulières.

Une révision du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée, ainsi qu'une mise à jour des POI et PPI en 2020.

#### Santé :

Des analyses des eaux sanitaires ont été effectuées en 2020.

Des mesures d'exposition agents chimiques dangereux et benzène ont été réalisées. Aucun risque chimique significatif n'a été relevé.

Environnement : Le dépôt est certifié ISO 14001 et 50001. Une analyse environnementale a été mise jour en 2020.

#### Principales réalisations :

Investissement de 1 142 000 euros avec des travaux importants sur la reprise des supportages, mise en place d'une troisième cuve de stockage d'éthanol, l'entretien d'un décanteur et la mise en place d'un îlot E85.

#### Décisions individuelles :

Deux arrêtés préfectoraux ont été pris :

Arrêté du 8 octobre 2020 pour la mise en œuvre du système de vidéoprotection.

Arrêté du 8 février 2021 pour la modification de la logistique Ethanol.

Les inspections de la DREAL ont eu lieu les 29 juin 2020, 9 juillet 2020 et 18 novembre 2020 (exercice PPI).

#### Compte-rendu des principaux accidents et incidents :

- Aucun événement de nature à porter atteinte à l'environnement n'a été relevé.

- Sur l'année 2020, 53 événements ont été enregistrés dont 18 cas de gravité inférieure ou égale à 3, et 35 cas de gravité 1 (recherche de signaux faibles).

- Arrêt d'un groupe motopompe incendie [GMP] : Tout le système a basculé sur le groupe électrique de secours.

- Détection de gaz au poste de chargement, suite à une fuite. Le chargement de la citerne incriminée a été arrêté et la citerne a été bloquée jusqu'à la réparation.

- Sonde anti-débordement touchée. Le conducteur a eu un retour de produit en station. Il a suivi une formation de remise à niveau.

- Clapet de wagon cassé pendant le dépotage. Arrêt du dépotage et isolement pour vidange du wagon. Intervention en direct sur l'ouverture du clapet. Les services de la SNCF ont été contactés.

#### POI et PPI :

- Tous les scénarios ont été revus sur l'année, avec l'ensemble des gardiens.

- Réalisation de 2 exercices hors heures ouvrées.

- Réalisation d'un exercice inopiné.

- Réalisation d'un exercice PPI avec les pompiers le 17 novembre 2020.

- Test du centre d'appel moyenne une fois par mois.

#### Travaux sécurité et environnement – Etudes :

- Travaux décennaux du bac B, des cuves Eth1 et Eth2.
- Révision du POI en janvier 2020.
- Révision de l'étude de dangers en décembre 2019.

Rapport environnement : Le rapport est à retrouver sur le site internet de la société : [https://services.totalenergies.fr/system/files/atoms/files/rapportsocietal-2020\\_vweb.pdf](https://services.totalenergies.fr/system/files/atoms/files/rapportsocietal-2020_vweb.pdf)

Madame la directrice des risques industriels de la DREAL demande s'il y a des questions. Aucune question n'est relevée.

### **3. Réhabilitation du site Antargaz (ex-Finagaz)**

Aucun représentant de la société Antargaz n'est présent. Aussi, madame l'inspectrice de l'environnement des services de la DREAL va se substituer pour faire la présentation. Elle effectue une lecture de la présentation proposée par la société Antargaz.

#### Site et régime d'exploitation :

Ancien centre emplisseur de bouteille de GPL créé en 1965. Il était soumis à la réglementation relative aux installations classées SEVESO Seuil Haut et autorisé à exercer son activité sous ce régime par arrêté préfectoral.

#### Environnement autour du site :

Le terrain est implanté dans un environnement mixte industriel et résidentiel.

#### Cessation d'activité :

Activité de stockage et de mise en bouteille de GPL arrêtée en juillet 2018.

Des travaux de réhabilitation ont été menés pour un usage futur de type industriel/commercial proposé par Antargaz.

Le mémoire de réhabilitation réalisé en juin 2020 a mis en évidence 1 zone (hotspot) présentant un impact par des hydrocarbures. Cet impact est localisé au niveau de l'ancienne machine de chargement/déchargement des bouteilles de gaz à l'extérieur du hall d'emplissage. L'option de gestion retenue a été l'excavation et l'élimination hors site des terres impactées

Les travaux de réhabilitation se sont déroulés au cours du mois de novembre 2020.

À la suite de ces travaux, des échantillons de sol ont été prélevés en bords et fond de fouille. Les résultats ont montré des concentrations inférieures aux seuils fixés par l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 modifié le 12 décembre 2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Une inspection a été réalisée le 5 mai 2021 suite à la réalisation des travaux de réhabilitation. Cette inspection a permis de constater que les travaux de réhabilitation étaient terminés.

Le site de Fenouillet a été vendu le 15 octobre 2021 à un promoteur de lots d'activité. Le site intégré à une Foncière sera gardé en patrimoine et loué à des artisans.

Diffusion de planches de la situation du site et de la présentation des différents lots à louer, avec une vue des bâtiments envisagés pour le projet.

Madame l'inspectrice de l'environnement des services de la DREAL demande s'il y a des questions.

La représentante de la société MERCIALYS, centre commercial voisin du projet, demande quelles seront les activités envisagées dans ce projet.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL répond que la DREAL n'a pas

d'information précise à ce jour. Une consultation a été faite des services de la DREAL sur le permis de construire, dans la mesure où il s'agit d'un ancien site ICPE.

Il précise avoir lu dans le permis de construire que les activités classées pour l'environnement sont exclues.

La représentante de la société MERCIALYS demande si la présentation de la société FINAGAZ peut leur être transmise.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL répond par la positive, celle-ci sera annexée au compte-rendu.

M. Rivière, FNE, demande si un représentant de Toulouse métropole est présent. Il demande si des études ont été réalisées sur l'impact de la circulation routière vis-à-vis des activités envisagées sur ce site. Il souhaite savoir si cela sera significatif.

Madame la représentante de Toulouse métropole répond qu'elle va se renseigner sur le sujet et qu'elle préparera une réponse.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL précise qu'il a relevé, lors de la lecture du permis de construire, que celui-ci a été soumis à une enquête publique.

Madame la représentante de la société MERCIALYS souhaite connaître la date du dépôt de la demande du permis de construire.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL indique qu'elle a été déposée l'année dernière, mais il n'a pas plus de précision à donner.

M. Rivière demande quelles seront les nouvelles activités et précise que cette question est adressée à Toulouse métropole.

Madame la représentante de Toulouse métropole indique qu'elle va se rapprocher des services de Toulouse Métropole afin de pouvoir répondre à ces questions.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL demande s'il y a d'autres questions.

M. Rivière demande à Toulouse Métropole si cette nouvelle zone d'activités justifiera d'une modification des services du transport en commun.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL indique que madame la représentante de Toulouse métropole a noté les questions, et les réponses seront intégrées au compte-rendu.

Madame RIBOUD précise qu'il est prévu une sortie de la ligne 10 du métro à proximité du magasin Bricoman. Cela devrait être mis en place durant l'année 2022.

*Post réunion : les éléments de réponse de Toulouse Métropole ont été transmis par courriel aux membres de la CSS le 24 février 2022.*

**A-t-on étudié les effets sur la circulation par rapport à la fermeture du site Finagaz et a-t-on étudié l'impact de la circulation du futur projet ?**

L'arrêt de Finagaz et le futur projet n'est pas assez significatif pour qu'une étude spécifique soit menée. Nous n'avons donc pas de données sur ce sujet.

## **Il y aura-t-il une modification des transports en commun dans ce secteur ?**

Toulouse Métropole n'a pas encore l'information, si elle est trouvée, elle sera adressée aussitôt aux membres.

## **Le site sera-t-il ouvert au public ?**

Effectivement comme il s'agit d'un parc d'activités, celui-ci sera donc ouvert. Le projet prévoit la construction de 3 bâtiments proposant des cellules d'activités à destination de TPE/PME. Pas de grosses implantations à venir donc sur ce site.

Le PC est en cours d'instruction, la date limite est fixée au 20 mars.

### **4. Bilan de l'activité 2021 de l'inspection des installations classées**

Madame l'inspectrice de l'environnement des services de la DREAL présente le bilan des installations classées :

- 3 visites d'inspections : dont 2 pour TOTAL et 1 pour ANTARGAZ.

- Visite d'inspection du 1<sup>e</sup> mars 2021 en lien avec l'instruction de l'étude de dangers révisée du site, et plus particulièrement sur les tuyauteries hors rétention.

Aucun fait non conforme n'a été relevé et 4 observations ont été formulées.

- Visite d'inspection du 17 mars 2021 portant sur les thématiques : Mesure de Maîtrise des Risques [MMR] et équipements sous pression présents sur le site. Un test de bon fonctionnement d'une MMR a été effectué.

Pas de non-conformité constatée, 6 faits susceptibles de mise en demeure ou de sanction ont été relevés.

À la suite, il a été demandé à TOTAL d'apporter des éléments justificatifs sur les faits susceptibles de mise en demeure ou de sanction. L'entreprise a répondu à ces questionnements. Aucune suite administrative n'a donc été proposée suite à la transmission des éléments de l'exploitant.

- Dossiers instruits : 1 pour TOTAL et 1 pour ANTARGAZ

- Juin 2018 : remise d'une notice de réexamen de l'étude de dangers du site, accompagnée d'une mise à jour de l'étude de dangers du site. Des compléments sont remis en février 2019.

- Juillet 2019 : l'inspection conclut son examen de l'EDD. Elle estime que l'EDD doit être révisée pour intégrer l'évaluation des conséquences d'un épandage suite à perte de confinement de tuyauteries hors rétention, selon la méthodologie nationale (circulaire ministérielle du 10 mai 2000).

- 22 août 2019 : arrêté préfectoral encadrant le délai de remise de ce réexamen (31/12/2019)

- Décembre 2019 : remise d'une nouvelle notice de réexamen, accompagnée d'une mise à jour de l'EDD

- Novembre 2021 : remise d'une nouvelle notice de réexamen revue suite à des observations de l'inspection. Cette notice est conforme aux attendus réglementaires, mais une étude de dangers révisée doit être remise. L'Étude de dangers révisée a été transmise fin décembre 2021. Son instruction est en cours de finalisation. Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire sera présenté lors d'un prochain CoDERST.

- Actes administratifs : 1 arrêté préfectoral complémentaire du 08/02/2021.

Arrêté préfectoral complémentaire [APC] du 08 février 2021 : ajout d'une cuve enterrée d'éthanol (Porter à connaissance présenté lors de la précédente CSS)

Madame la directrice des risques industriels de la DREAL remercie pour la présentation et demande s'il y a des questions.

M. Rivière indique qu'il a envoyé, fin novembre, un certain nombre de questions à la DREAL et souhaite revenir sur le diaporama diffusé en novembre 2020, pages 10 à 14.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL informe qu'il n'a pas immédiatement accès à ce diaporama de 2020 et qu'il ne peut donc être projeté dans le cadre de la présente cession, mais que les réponses aux questions ont été préparées.

Madame l'inspectrice de l'environnement des services de la DREAL répond aux questions de M. Rivière :

- Suite à l'inspection du 29 juin 2020, il n'y a pas eu de non-conformité relevée et 6 observations ont été formulées en lien avec le ré-examen de l'étude de dangers. Ces 6 observations ont bien été prises en compte dans l'EDD révisée remise par TOTAL.
- Suite à l'inspection du 9 juillet 2020, il n'y a pas eu de non-conformité, 1 fait susceptible de mise en demeure ou de sanction a été constaté et 2 observations en lien avec la révision de l'étude de dangers ont été formulées. Sur le fait susceptible de mise en demeure ou de sanction, les éléments justificatifs ont été apportés par la société TOTAL. Les 2 observations ont bien été prises en compte dans l'EDD révisée remise par TOTAL.
- Arrêté préfectoral complémentaire du 22 août 2019 : les dispositions relatives à la remise d'une étude de dangers révisée et d'un POI mis à jour ont été respectées.
- Question sur le porter à connaissance pour le produit éthanol : l'arrêté préfectoral a été signé le 08 février 2021.
- Plainte pour odeur : aucune nouvelle plainte n'a été relevée à ce jour suite aux dispositions prises par la société TOTAL
- Projet Cuve enterrée éthanol, état d'avancement : L'arrêté préfectoral a été signé le 8 février 2021 après une décision de dispense d'étude d'impact du 17 juin 2020. La décision de dispense d'étude d'impact précise dans ses considérants les motivations ayant conduit à la dispense. Cette décision est publique et est consultable. : Parmi les motivations de la décision figurent notamment la localisation du projet au sein du dépôt actuel, en dehors de tout site à enjeux (tels que Natura 2000, ZNIEFF, etc...), le fait que la nouvelle cuve d'éthanol sera enterrée comme les cuves existantes et les îlots de chargement de camions existent déjà, l'absence de prélèvement d'eau et de rejets d'effluents, le fait que l'augmentation du trafic engendré par ce projet ne sera pas significatif, le poste de chargement des camions modifié restera connecté à l'unité de récupération des vapeurs présentes dans les camions lors du chargement, la nouvelle cuve enterrée d'éthanol sera, comme les cuves existantes équipée d'un dispositif de détection de fuite.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL indique pour la question de M. Rivière portant sur les textes Post-Lubrizol que le site est plus particulièrement concerné par le décret et l'arrêté ministériel du 24 septembre 2020 sur la prévention des accidents majeurs et par l'arrêté ministériel du 03 octobre 2010 modifié sur les stockages de liquides inflammables fixes.

S'agissant de la révision de l'étude de dangers, son instruction est en cours de finalisation. M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL complète en précisant que, suite à de récentes instructions en provenance du ministère, les études de dangers des sites Seveso ne sont plus consultables pour des raisons de sûreté. Seul le résumé non technique peut être diffusé. Il attend toutefois une confirmation sur cette nouvelle règle

M. Rivière précise qu'il attend une réponse écrite sur ce point.  
De plus, il souhaite savoir si l'incident ferroviaire survenu fin 2019 sur le site ESSO permet d'avoir un retour d'expérience pour le site TOTAL.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL indique que l'embranchement qui dessert la société TOTAL appartient à la SNCF et non pas à un gestionnaire privé. Il ne s'agit pas de la même configuration. En outre, le problème des voies desservant la site d'ESSO était un problème de drainage, lié à une habitation qui rejetait ses eaux pluviales sur la voie. Le site TOTAL n'est pas concerné par ce type de problème.

M. Rivière remercie pour l'ensemble de ces précisions.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL demande si toutes les questions ont eu une réponse.

M. Rivière acquiesce.

### **1. Questions diverses**

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL indique que la publication des rapports d'inspection sera réalisée sur le site internet [www.georiques.gouv.fr](http://www.georiques.gouv.fr).

Un léger retard sur la mise en ligne est à noter, l'outil de gestion étant en cours de déploiement. Les publications seront effectuées à partir du 21 février, avec une publication de manière rétro active au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il s'agit d'un nouveau format de rapport standardisé . Certaines informations ne seront pas publiées, tels que les noms des dirigeants ou des inspecteurs et les informations sensibles qui peuvent impacter la sûreté, ainsi que les détails des propositions de sanctions administratives .

Le rapport sera mis en ligne 4 semaines après sa rédaction, Idélais nécessaire au respect de la procédure contradictoire avec l'exploitant.

Le site [www.georiques.gouv.fr](http://www.georiques.gouv.fr) regroupe l'ensemble des informations sur les risques technologiques et naturels.

M. Rivière souhaite savoir si les rapports d'inspection de l'année 2021 seront mis en ligne.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL précise qu'il s'agira des inspections réalisées depuis 2022.

M. Rivière demande, de ce fait, de quelle manière pourront être consultés les rapports précédents.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL répond qu'une demande de communication peut être adressée à la DREAL.

#### **Textes post-Lubrizol :**

Le site TOTAL est concerné par le décret et l'arrêté ministériel du 24/09/2020 et les modifications introduites à l'arrêté ministériel du 03 octobre 2010 modifié sur les stockages de liquides inflammables fixes.

Deux liens internet sont présents sur la présentation annexée au compte-rendu.

Les principales dispositions qui impactent TOTAL :

- accès de l'inspection des installations classées au rapport d'assureur
- précisions sur les notions de modifications notables/substantielle pour les Seveso

- fréquence des exercices POI (annuel Seveso seuil haut, 3 ans pour les autres)
- modalités de mise à disposition de l'état des stocks en temps réel
- identification dans l'étude des dangers des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important (2023)
- intégration dans le POI des dispositions de nature à assurer la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur et moyens prélèvements dans l'environnement à l'intérieur et hors site (différents milieux air, sols, eau ..) (2023).

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL demande s'il y a des questions .

M. Riviere indique que les présentations ont été réalisées très vite, et souhaite en savoir plus au sujet de l'exercice POI. De plus, il souhaite être informé des dispositions rectificatives prises suite à cet exercice.

M. le responsable du dépôt Lespinasse de TOTAL indique que l'exercice fait en novembre 2020, était un exercice PPI.

En novembre 2021, l'exercice a été réalisé avec les pompiers. Un test d'évacuation a été joué pour rejoindre le point de rassemblement.

Le retour d'expérience sur le dernier scénario est positif. Des travaux vont consolider cette partie avec la mise en place de contrôle d'accès et de comptage des personnes présentes.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL demande si des participants ont d'autres questions.

Madame la directrice des risques industriels de la DREAL remercie et clôture cette CSS.

M. l'adjoint au chef de l'UID 31/09 des services de la DREAL s'excuse des soucis informatiques survenus pendant cette CSS.

*Levée de séance à 09h43.*